

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_233
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

36 - DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'ESPACES COMMUNS QUARTIER CHARDINE COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

Par délibération n°DEL2022_182 en date du 30 juin 2022, le conseil municipal avait accepté d'intégrer dans le domaine public communal les espaces communs du lotissement « Chardine » situé sur la commune déléguée de Tourlaville, à savoir les parcelles cadastrées 602 AW 749, 750, 754 et 824, et appartenant à la SHEMA.

Une partie de 33 m², dépendante des parcelles 602 AW 754 pour 16 m² et 824 pour 17 m², est affectée à l'usage de places de stationnement privatives rue des Vieilles Charrues (cf. annexe).

Ainsi, cet espace à usage de stationnement privatif ne doit finalement pas intégrer le domaine public communal et sera cédé par la SHEMA au propriétaire de l'autre emprise foncière constituant ces places.

La division des parcelles 602 AW 754 et 824 a été effectuée par le cabinet GEOMAT, géomètres-experts à Cherbourg-en-Cotentin, suivant plan de division établi le 4 août 2022, aux frais de la SHEMA. La parcelle 602 AW 754 forme deux nouvelles parcelles : 602 AW 858 et 859 ; la parcelle 602 AW 824 forme également deux nouvelles parcelles : 602 AW 860 et 861.

Par conséquent, doivent être rétrocédées à la commune de Cherbourg-en-Cotentin par la SHEMA, à titre gratuit, les parcelles 602 AW 749, 750, 859 et 861 pour une surface totale de 24.247 m². La SHEMA cédera les parcelles 602 AW 858 et 860 à Madame Jeannine RAULIN.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter le transfert de propriété des espaces communs du lotissement « Chardine » situé sur la commune déléguée de Tourlaville, à savoir les parcelles 602 AW 749, 750, 859 et 861, pour une contenance totale de 2,4247 ha, la cession étant consentie par la SHEMA à titre gratuit ;
- intégrer dans le domaine public communal lesdits espaces ;
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de cession et ses annexes, et tout avant-contrat y relatif, à recevoir par un des notaires associés de l'étude Napoléon de Cherbourg-en-Cotentin, 595 avenue des Prairies ;
- accepter la prise en charge financière des frais d'acte notarié y relatifs et inscrire la dépense en résultant au budget principal - ligne de crédit 56153.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 22h15		Nombre de votants : 55	
<u>Pour</u> : 54	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 1	<u>NPPV</u> : 0
		C. RONSIN	

Le Maire,
Benoit ARRIVÉ

Le Secrétaire de Séance,
Dominique HÉBERT

Ville de Cherbourg-en-Cotentin Département de la Manche **Conseil municipal du 28 septembre 2022**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 48

Date de la convocation et de son affichage : 16 septembre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le vingt-huit septembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 16 septembre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 18h07) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand (mandataire HUREL Karine à son départ : 22h29) - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEQUILBEC Frédéric - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna (arrivée : 19h33) - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

LAGALLARDE Quentin a donné procuration à DUVAL Karine
LEPOITTEVIN Gilbert a donné procuration à TAVARD Agnès
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
MARGUERITTE Camille a donné procuration à SAGET Eddy
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
SOURISSE Claudine a donné COUPÉ Stéphanie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

M. HÉBERT Dominique conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
COMMUNS
QUARTIER CHARDINE
COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

